

Providia – Informations réglementaires (LSFin)

1. Société

Providia Sàrl
Route d'Anniviers 5
3967 Vercorin
Suisse

Téléphone : +41 (0)77 217 36 54

Email : info@providia.ch

Site : www.providia.ch

Providia Sàrl est une société à responsabilité limitée de droit suisse inscrite au registre du commerce du Canton du Valais.

2. Autorité de surveillance

Providia est affiliée à l'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF).

ARIF est un organisme d'autorégulation reconnu par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

3. Statut réglementaire

Providia agit en qualité de Conseiller en placements dans le cadre de la législation suisse applicable aux services financiers (LSFin).

4. Services financiers fournis

Providia fournit principalement les services financiers suivants :

Conseil en placement global :

Dans le cadre d'un mandat de conseil global, Providia fournit des recommandations d'investissement tenant compte de l'ensemble du portefeuille du client et d'une stratégie d'investissement définie conjointement avec celui-ci. La décision finale d'investissement appartient toujours au client.

Conseil en placement ponctuel :

Dans le cadre d'un mandat de conseil ponctuel, Providia fournit des recommandations concernant des transactions isolées sur des instruments financiers spécifiques. Dans ce cas, l'analyse ne porte pas sur l'ensemble du portefeuille du client.

5. Univers d'investissement

Providia sélectionne les instruments financiers exclusivement parmi des produits de tiers et n'émet pas ses propres instruments financiers.

Lorsque disponible, une Feuille d'Information de Base (FIB) peut être mise à disposition des clients afin de présenter les caractéristiques, les coûts et les risques des instruments financiers.

6. Prise en compte des préférences ESG

Providia ne procède pas à l'intégration systématique des préférences ESG dans son processus de conseil.

Toutefois, les préférences spécifiques des clients en matière de durabilité peuvent être prises en compte sur demande.

7. Risques liés aux instruments financiers

Les investissements dans des instruments financiers comportent des risques.

Les clients sont invités à consulter la brochure de l'Association Suisse des Banquiers intitulée « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers », qui décrit les principaux risques associés aux instruments financiers.

8. Information sur les coûts

Providia informe ses clients des coûts liés aux services fournis.

Les frais applicables sont communiqués dans les documents contractuels remis lors de l'entrée en relation, notamment l'accord tarifaire et les conditions générales.

Les coûts relatifs aux opérations peuvent également être indiqués dans la Feuille d'Information de Base (FIB) ou le prospectus des instruments financiers lorsque ces documents sont disponibles.

9. Conflits d'intérêts

Providia met en place des mesures organisationnelles afin d'éviter les conflits d'intérêts ou d'en limiter les effets pour ses clients.

Si un conflit d'intérêts ne peut être évité, Providia en informe le client de manière appropriée.

10. Rémunérations de tiers

Providia ne perçoit pas de rémunération de tiers en relation avec les instruments financiers recommandés.

Si une telle rémunération devait être perçue, le client en serait informé conformément aux exigences légales applicables.

11. Procédure de réclamation et médiation

En cas d'insatisfaction concernant les services fournis, les clients sont invités à contacter Providia afin de rechercher une solution amiable.

Si aucune solution ne peut être trouvée, les clients peuvent s'adresser à l'organe de médiation indépendant :

FINSOM

Avenue de la Gare 66

1920 Martigny

Suisse

Téléphone : +41 (0)27 552 04 24

12. Informations complémentaires

Providia se tient à disposition de ses clients pour toute question relative à la réglementation applicable ou aux services fournis.